



CODE DE CONDUITE



1 MAINTIEN DE LA VALEUR	3
2 RESPONSABILITÉ SOCIALE	4
3 PRATIQUES COMMERCIALES	5
4 DROIT DES CONTRATS	6
5 GESTION DES RISQUES	7
6 RESPONSABILITÉ DES EMPLOYÉS	8
7 RESPECT DU CODE	9

PENSER EN TERMES DE GÉNÉRATIONS PLUTÔT QU'EN TERMES DE TRIMESTRES

Penser en termes de générations plutôt que de trimestres : ce n'est pas un slogan vide de sens pour l'entreprise familiale EMIL EGGER. Notre objectif n'est pas le rendement à court terme : nous accordons de l'importance à la durabilité, au sens d'une croissance organique et d'investissements dans les collaborateurs, les infrastructures et, bien sûr, dans une flotte performante, afin d'assurer la pérennité de l'entreprise pour de nombreuses décennies encore.

Le développement d'un commerce de charbon avec un cheval, puis d'une entreprise de transport avec un seul camion, jusqu'à aujourd'hui : une entreprise de logistique de premier plan en Suisse.

Emil Egger a toujours été un entrepreneur passionné et a consacré toute son énergie à sa famille et à son entreprise. Heini Egger est toujours aussi passionné par l'entreprise familiale et continue d'y exercer ses fonctions non seulement en tant que président du conseil d'administration, mais aussi dans le domaine opérationnel.

Les deux générations d'entrepreneurs ont transmis à la troisième génération actuelle et aux collaborateurs des valeurs qui font encore aujourd'hui notre succès :

Professionalisme

Chez EMIL EGGER, le professionnalisme signifie répondre aux normes les plus exigeantes, ce que le client reconnaît dans la qualité des résultats que nous fournissons.

Orientation vers les solutions

Chez EMIL EGGER, l'orientation vers les solutions signifie répondre sur mesure aux besoins des clients. Si un client rencontre un problème, il bénéficie dans tous les cas d'une solution. De nombreux clients récompensent cette philosophie par un partenariat de longue date.

ESPRIT D'ÉQUIPE

La communication est très ouverte, la capacité à reconnaître les urgences, à assumer des responsabilités et à agir de manière autonome, ciblée et rapide est appréciée.

Dans le cadre de son activité entrepreneuriale, EMIL EGGER s'engage à respecter toutes les dispositions légales et les règles de conduite énoncées dans le présent document.



CORATEUROLLABS

Le groupe EMIL EGGER s'engage sans réserve à valoriser, promouvoir et respecter ses collaborateurs, ainsi qu'à assumer sa responsabilité sociale au sein de la société.

Nous respectons les lois, réglementations et normes en vigueur en matière de travail et nous nous efforçons en outre d'améliorer continuellement nos conditions de travail.

Aucune forme de discrimination, de harcèlement ou d'intimidation ne sera tolérée. L'égalité des chances et la diversité font partie intégrante de notre culture d'entreprise.

SÉCURITÉ AU TRAVAIL

En tant que prestataire de services de transport, de stockage et de grutage, la sécurité et la santé de nos collaborateurs revêtent une importance capitale. Nous nous engageons à mettre en place et à respecter des normes de sécurité strictes afin de minimiser les accidents, les blessures et les risques pour la santé.

Nos collaborateurs sont formés et sensibilisés en permanence afin d'être conscients des dangers potentiels dans leur environnement de travail et d'y faire face de manière proactive. Cela inclut également l'utilisation correcte des véhicules, des chargements et des équipements techniques, ainsi que le respect du code de la route.

DONS ET ENGAGEMENT SOCIAL

Notre entreprise s'engage en faveur de la responsabilité sociale et soutient de manière ciblée des projets ayant un impact positif sur la société. Les dons à des organisations dans le domaine de l'éducation et de la science sont en principe autorisés et sont gérés selon des principes éthiques. Ces dons sont volontaires et ne sont assortis d'aucune attente de contrepartie. Notre soutien vise à apporter une contribution durable à la promotion de l'éducation et de la science, sans poursuivre d'intérêts personnels ou commerciaux.

SPONSORING ET PARTENARIATS

Nous reconnaissons la valeur des partenariats avec des associations dans les domaines du sport, de l'art et de la culture et les soutenons de manière ciblée par le biais du sponsoring. De telles activités de sponsoring sont acceptables tant qu'elles sont menées sur une base volontaire et que toutes les contreparties attendues sont clairement stipulées dans des contrats. La société reconnaît les droits de ses actionnaires comme un élément essentiel d'une gestion d'entreprise responsable et transparente. Dans le même temps, elle attend de ses actionnaires un comportement fondé sur l'équité, l'intégrité et la création de valeur à long terme.

**PARTENAIRES COMMERCIAUX**

Notre entreprise s'engage à adopter un comportement éthique, intègre et équitable dans toutes ses relations commerciales. En respectant les principes suivants, nous contribuons à créer un environnement commercial durable et basé sur la confiance.

Fiabilité et orientation vers les faits : Nous misons sur une communication claire et basons nos décisions sur des faits. Notre objectif est d'instaurer et de maintenir la confiance en tenant nos promesses et en respectant nos engagements.

Comportement professionnel : Nous traitons nos fournisseurs et partenaires commerciaux avec respect et professionnalisme. Nos interactions sont caractérisées par la courtoisie, l'équité et la franchise.

Non-discrimination : Nous condamnons toute forme de discrimination. Nous traitons nos fournisseurs et nos clients de manière équitable et égale, indépendamment de leur origine, de leur sexe, de leur religion, de leur orientation sexuelle ou de toute autre caractéristique personnelle. Nous encourageons un comportement responsable, conforme aux normes éthiques et aux exigences légales.

CORRUPTION

Notre organisation condamne toute forme de corruption et s'engage à faire preuve d'intégrité dans toutes ses activités commerciales. Nous agissons conformément aux lois et directives anticorruption en vigueur et rejetons catégoriquement toute forme de corruption, de corruption passive et d'abus de pouvoir.

FOURNISSEUR DE SERVICES

La rémunération des conseillers, agents ou intermédiaires doit être proportionnée aux services fournis. Toute collaboration avec des tiers doit être transparente et équitable et ne doit pas être utilisée pour accorder des avantages indus à des partenaires commerciaux.

RELATIONS AVEC LES FONCTIONNAIRES ET LES PARTIS POLITIQUES

Nous nous engageons à respecter des pratiques commerciales claires et transparentes vis-à-vis des fonctionnaires, des employés des autorités et des entreprises publiques ainsi que des partis politiques. L'octroi d'avantages ou de faveurs cachés de quelque nature que ce soit à ces groupes est strictement interdit. Cela inclut les contributions financières ainsi que les dons aux partis politiques, aux associations, aux élus ou aux candidats à des fonctions politiques.

CONCURRENTS

La concurrence et les pratiques commerciales loyales sont pour nous d'une importance fondamentale. Nous nous engageons à agir conformément aux lois et réglementations antitrust en vigueur et à promouvoir une concurrence loyale. Nous nous engageons à fournir à nos clients des services de haute qualité sans recourir à des pratiques anticoncurrentielles abusives. Nous rejetons les ententes, les accords sur les prix, les manipulations de marché et toute autre forme d'activité susceptible de fausser la concurrence.

COMPTABILITÉ ET GESTION COMPTABLE CORRECTES

Nous veillons à ce que nos données, informations et registres reflètent fidèlement la réalité. Notre respect des lois et normes comptables en vigueur garantit que nos informations financières reflètent fidèlement la réalité. Nous nous abstenons de toute déclaration ou inscription fautive ou trompeuse dans les rapports, publications ou notes de frais.

CONTRÔLE DES EXPORTATIONS

Nous sommes tenus de respecter toutes les restrictions à l'exportation applicables imposées par les législateurs et organisations nationaux et internationaux, notamment les dispositions de l'Union européenne et des Nations unies, y compris les résolutions d'embargo. Nous ne ferons appel à aucun courtier ou agent pour contourner les restrictions à l'exportation. En cas de contrôle sensible des exportations, nos experts internes en logistique seront consultés pour clarification. En outre, nous demanderons toutes les autorisations d'exportation nécessaires auprès des autorités compétentes. Notre engagement à respecter les réglementations en matière de contrôle des exportations est conforme à notre responsabilité en tant qu'entreprise fiable et intègre.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration assume la responsabilité ultime de la direction stratégique, de la surveillance et du contrôle de la société. Les membres du conseil d'administration sont tenus d'exercer leurs fonctions avec le soin et l'intégrité requis, dans le meilleur intérêt de l'entreprise et de ses parties prenantes.

DROITS ET OBLIGATIONS DES ACTIONNAIRES

La société reconnaît les droits de ses actionnaires comme un élément essentiel d'une gestion d'entreprise responsable et transparente. Dans le même temps, elle attend de ses actionnaires un comportement fondé sur l'équité, l'intégrité et la création de valeur à long terme.

DROIT DES CONTRATS ET GESTION DES CONTRATS (INTERNE / CLIENTS / FOURNISSEURS) / INFORMATIQUE ET COMMERCE ÉLECTRONIQUE

Le respect des dispositions légales et des directives internes en matière de contrats est essentiel pour la sécurité juridique et l'intégrité de l'entreprise. Tous les collaborateurs et cadres chargés de la conclusion, de la vérification ou de la gestion de contrats agissent de manière responsable, transparente et dans le meilleur intérêt de l'entreprise.

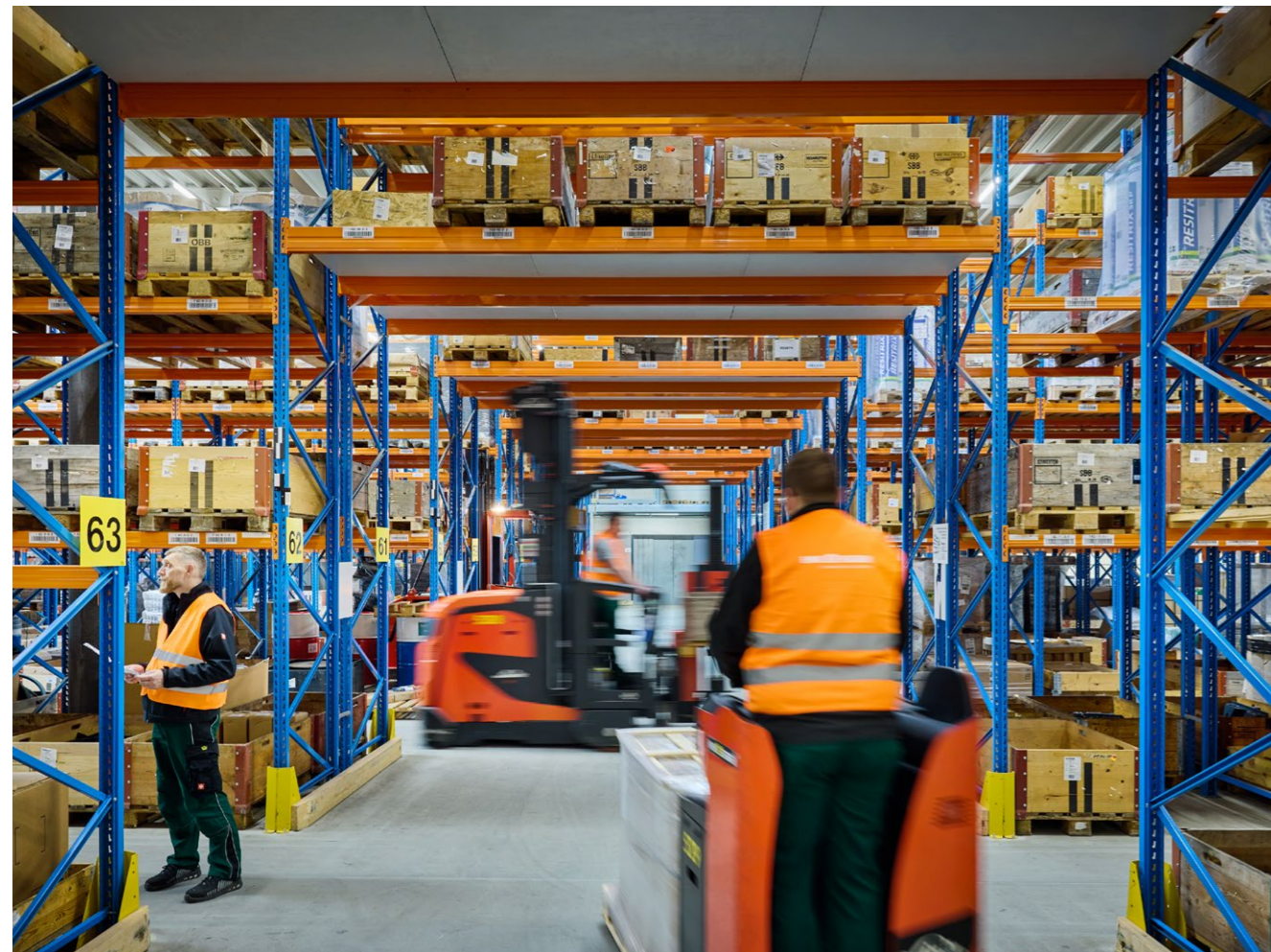
Nous aspirons à une collaboration durable, équitable et conforme à la loi avec nos clients. La transparence et le respect dans la rédaction des contrats ainsi que le respect des normes juridiques et éthiques constituent la base de toute relation commerciale.

Nos fournisseurs s'engagent à respecter toutes les dispositions légales, réglementaires et contractuelles applicables dans le cadre de la relation commerciale. Une gestion des contrats conforme à la loi et responsable est un élément essentiel pour une collaboration durable et basée sur la confiance.

Dans le commerce numérique, il est indispensable de disposer de dispositions contractuelles claires et de respecter les exigences légales spécifiques du droit informatique et du commerce électronique. Nous nous engageons à gérer de manière responsable, transparente et conforme à la loi les relations contractuelles numériques, les activités des plateformes et les processus commerciaux électroniques.

DURABILITÉ

Nous nous engageons en faveur d'une gestion d'entreprise durable et responsable, qui concilie les aspects écologiques, sociaux et économiques. La durabilité fait partie intégrante de notre stratégie, de nos processus et de nos activités quotidiennes.



GESTION DES RISQUES ET RAPPORTS

Une gestion responsable des risques et une réglementation claire des questions de responsabilité sont des éléments centraux d'une activité commerciale durable, conforme à la loi et fondée sur des principes éthiques. Tous les collaborateurs et partenaires commerciaux contribuent à identifier les risques potentiels à un stade précoce, à les minimiser et à prendre les mesures appropriées pour y remédier.

Chaque personne est responsable de ses actes dans le cadre de son activité et est tenue responsable, dans le cadre légal, des manquements intentionnels ou par négligence grave à ses obligations. Il en va de même pour les unités organisationnelles et les partenaires externes dans le cadre d'accords contractuels.

GOVERNANCE ET RAPPORTS

Une gestion d'entreprise responsable exige transparence, responsabilités claires et rapports conformes à la loi. Nous nous engageons à promouvoir une culture de gouvernance fondée sur l'intégrité, la responsabilité et le respect des exigences réglementaires.



SÉCURITÉ AU TRAVAIL ET PROTECTION DE LA SANTÉ

Nos collaborateurs ont la responsabilité de respecter les directives de sécurité établies et de minimiser les risques pour la santé en adoptant un comportement conscient en matière de sécurité. S'ils constatent des lacunes, ils sont tenus de les signaler immédiatement à leurs supérieurs hiérarchiques ou aux responsables compétents.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

Nous sommes tenus d'éviter les conflits d'intérêts et de les signaler à nos supérieurs hiérarchiques ou au service des ressources humaines dès qu'ils sont simplement présumés. Il y a conflit d'intérêts lorsque les intérêts personnels ou financiers de nos collaborateurs sont en contradiction avec la politique d'entreprise du groupe EMIL EGGER ou nos relations avec nos partenaires commerciaux. De plus, lorsque nous exerçons des activités annexes et que nous participons à des entreprises partenaires ou concurrentes, nous devons nous assurer que celles-ci ne constituent pas un conflit d'intérêts.

Voici quelques exemples de conflits d'intérêts :

- Relations commerciales avec des entreprises dans lesquelles un collaborateur d'EMIL EGGER ou un membre de sa famille détient une participation ou occupe un poste de direction.
- L'acceptation d'un emploi supplémentaire en plus de celui chez EMIL EGGER.
- Participation à des conseils de surveillance ou d'administration d'autres entreprises, en particulier de fournisseurs ou de concurrents
- L'offre de prestations supplémentaires dans le cadre du contrat de travail, si cela favorise nos propres intérêts.
- En cas de conflits d'intérêts potentiels, nous en informons immédiatement nos supérieurs hiérarchiques directs ou le service des ressources humaines et les résolvons dans le meilleur intérêt d'EMIL EGGER.

COMPORTEMENT EN PUBLIC OU ENVERS DES TIERS

La perception publique d'EMIL EGGER est fortement influencée par le comportement de nos collaborateurs, tant dans le contexte physique que numérique. Nous nous comportons toujours de manière aimable et orientée vers le service envers nos clients et partenaires commerciaux, et nous les traitons toujours avec le respect qui leur est dû.

INVITATIONS ET CADEAUX

Conformément aux dispositions légales en vigueur, il est important pour nous de veiller à ce que l'acceptation ou l'octroi d'invitations et de cadeaux ne donne pas l'impression d'une influence indu. Nous n'autorisons l'acceptation ou l'octroi de tels avantages que s'ils sont accordés ou reçus de manière volontaire et sans attente d'une contrepartie. Nos actions doivent toujours être caractérisées par l'intégrité et l'indépendance afin de préserver la confiance de nos parties prenantes dans notre organisation.

CONFIDENTIALITÉ

Nous nous engageons à traiter de manière strictement confidentielle les informations relatives à nos clients, partenaires, sous-traitants, collaborateurs et concurrents, dans la mesure où celles-ci ne sont pas accessibles au public. Ces informations ne seront ni transmises à des tiers non autorisés, ni utilisées à des fins privées. Il est de notre responsabilité de garantir la confidentialité et la protection des données sensibles.

PROTECTION DES DONNÉES

Nous appliquons les principes de sécurité des données et misons sur notre technologie de l'information pour les garantir. Les données à caractère personnel ne sont utilisées et traitées que dans la mesure où cela est nécessaire à l'exercice de notre activité commerciale et autorisé par la loi.

PROPRIÉTÉ DE L'ENTREPRISE

Les biens d'EMIL EGGER doivent être utilisés exclusivement dans le cadre de nos activités commerciales et ne doivent en aucun cas être utilisés à des fins externes non autorisées. Toute vente ou prélèvement de biens de l'entreprise n'est autorisé que conformément aux règles de compétence en vigueur.

UTILISATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Nous utilisons l'intelligence artificielle (IA) de manière responsable, transparente et conforme à nos principes éthiques et aux lois en vigueur. Les technologies d'IA offrent des opportunités d'amélioration de l'efficacité, d'innovation et d'aide à la décision, mais leur utilisation nécessite une attention particulière et un sens aigu des responsabilités.

RESPECT ET SIGNALEMENT DES INFRACTIONS

Notre code de conduite s'applique à tous les sites d'EMIL EGGER et est contraignant pour tous les collaborateurs.

Tous les membres du conseil d'administration, les dirigeants, les cadres et les collaborateurs du groupe EMIL EGGER sont tenus de respecter notre code de conduite. La responsabilité de la mise en œuvre de ces directives incombe à la direction générale (approche descendante).

Le code de conduite est disponible sous forme numérique pour tous les collaborateurs. Les nouveaux collaborateurs en reçoivent un exemplaire avec leur contrat de travail lors de leur embauche. Ils signent une déclaration attestant qu'ils l'ont reçu et qu'ils en ont compris les dispositions.

Nous encourageons nos collaborateurs à signaler toute violation des lois ou des directives internes à leur supérieur hié-

rarchique direct, à d'autres cadres dirigeants ou au service des ressources humaines. Toutes les informations communiquées seront traitées de manière strictement confidentielle.

Chez EMIL EGGER, nous ne tolérons aucune mesure de représailles à l'encontre des personnes qui signalent des violations réelles ou présumées de notre code de conduite. Nous nous réservons toutefois le droit de prendre des mesures disciplinaires à l'encontre de ceux qui portent sciemment de fausses accusations.

En cas d'infraction à la loi ou à nos directives internes, des mesures disciplinaires et relevant du droit du travail seront prises afin de protéger nos collaborateurs, nos partenaires commerciaux et la société en général. En outre, toute infraction à la législation en vigueur peut entraîner des conséquences civiles ou pénales.



ete.ch

LOGISTIQUE LOURDE | COLIS DE DÉTAIL | STOCKAGE